Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260313-2026_03_050-DE

Commune de ROMAGNÉ

☎ 02.99.98.81.11
e.mail : mairie@romagne35.bzh

DECISION DU MAIRE n°2026/03-050

Le Maire de la Commune de ROMAGNE,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2020/06-46 du 19/06/2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire en matière de demande de subvention,
Vu la présence d'un conseiller numérique au sein de l'ESCALE,

Considérant le lancement de l'appel à projet régional 2025 dénommé « Numérique pour toutes et tous »
Considérant les besoins repérés par le service enfance sur les conséquences des abus du numérique sur les enfants fréquentant l'ALSH et les enfants inscrits à l'école Lucie Aubrac ;
Considérant la formation des animateurs de l'ESCALE à la démarche d'aller vers au travers le dispositif FULENN ;

DÉCIDE

Article 1 : Décide de postuler à l'appel à projets 2025 « Numérique pour toutes et tous », porté par la Région, dans le cadre d'un projet européen FEDER ;

Article 2 : Dit que les objectifs du projet sont les suivants :
- Renforcer les compétences des parents dans l'accompagnement des pratiques numériques de leurs enfants,
- Sensibiliser et réduire l'impact des écrans et des contenus numériques sur la santé des enfants,
- Atténuer les inégalités liées aux usages du numérique afin de favoriser une inclusion sociale équitable pour tous.

Article 3 : Sollicite à ce titre une subvention de 41 903,00 € auprès de l'union Européenne, via la Région Bretagne selon le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3
Dépenses de personnels	**60 205 €**	**24 082 €**	**24 082 €**	**12 041 €**
Conseiller numérique (0,52 ETP)	45 712 €	18 285 €	18 285 €	9 142 €
Responsable ESCALE (0,07 ETP)	7 395 €	2 958 €	2 958 €	1 479 €

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 035-213502438-20260313-2026_03_050-DE

DEPENSES	TOTAL	Année 1	Année 2	Année 3
Cordonnatrice enfance adjointe (0,07 ETP)	7 098 €	2 839 €	2 839 €	1 420 €
Autres dépenses OCS (20%)	**12 041 €**	4 816 €	4 816 €	2 408 €
Matériel XX	- €			
Frais XX				
Temps administratif XX				
Communication XX				
Charges indirectes XX				

TOTAL DEPENSES	72 246 €	28 898 €	28 898 €	14 449 €

RECETTES	TOTAL		Année 1	Année 2	Année 3
	Acquis	Demandé			
FEDER "Numérique pour toutes et tous"		41 903 €	16 761 €	16 761 €	8 381 €
Aides privées					
Aides publiques					
Région bretagne Visa Numérique Bretagne		5 000 €	2 000 €	2 000 €	1 000 €
Etat	6 534 €		6 534 €		
Autofinancement					
Pour des prestations gratuites	18 809 €		3 603 €	10 137 €	5 069 €

SOUS TOTAL PRODUITS	25 343 €	46 903 €	28 898 €	28 898 €	14 449 €
TOTAL PRODUIT	**72 246 €**				

(Pourcentage FEDER)		58,0	58,0	58,0	58,0

Article 4 : Précise que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et réception par le représentant de l'Etat.

A Romagné, le 13/03/2026
Le Maire, Cécile PARLOT

Affiché le
Transmis en Préfecture le

MAIRIE DE ROMAGNE
(ILLE ET VILAINE)